

Rapport d'orientation budgétaire – Exercice 2023

Rappel de la loi

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités comptant au moins 3500 habitants.

Références :

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

« Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.22312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT. »

Il permet au Conseil Municipal d'être informé de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

L'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

En cas d'absence du DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Ces dispositions s'appliquent également aux Centres Communaux d'Action Sociales.

Contexte national

Après une reprise de la croissance en 2021 suite à la crise COVID 2020-2021, la guerre en Ukraine déclenchée par l'invasion russe au mois de février dernier, a provoqué une forte hausse du prix des matières premières et des difficultés d'approvisionnement pour l'ensemble des pays de l'Union européenne

Les mesures prises en France, bouclier tarifaire pour le gaz et l'électricité et remise carburants, ont atténué la hausse de l'inflation : elle est estimée à 5,3 % pour l'année 2022, niveau le plus bas constatée au sein de l'Union européenne.

C'est dans ce nouveau contexte qu'ont été élaborés les projets de lois de programmation des finances publiques 2023/2027 (LPFP) et de loi de finances 2023 (PLF).

Le cadrage macro-économique du PLF 2023 est le suivant :

Données principales			
	2021	2022	2023
Inflation	1,6	5,3	4,2
P I B	6,8	2,7	1
Déficit en % du PIB	-6,5	-5	-5
Dettes publiques en % du PIB	112,8	111,5	111,2

D'après les prévisions, l'inflation qui s'établirait à 5,3 % en 2022 baisserait à 4,2 % en 2023. Le bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité mis en place en 2022 et prolongé en 2023 tel que prévu dans le PLF, permettrait de limiter la hausse de l'inflation en 2023.

Après une reprise post COVID, la croissance a ralenti en 2022 et serait atone en 2023 : le produit intérieur brut (PIB) ne progresserait que de 1 %.

Enfin le déficit et la dette publique baisseraient légèrement en 2023 : pour mémoire en 2022, le déficit public est de 124 milliards € et la dette publique, de 2 822 milliards €.

Mesures du projet de loi de programmation des finances publiques concernant la commune

Le 26 septembre dernier ce projet de loi a été déposé pour examen à l'Assemblée nationale en même temps que le PLF.

Il a fait l'objet de nombreux amendements et lors de votes intervenus le 11 octobre, tous les articles concernant les collectivités territoriales ont été supprimés.

Ce projet définissait une trajectoire de référence pour les finances publiques sur la période 2023/2027 : les collectivités territoriales étaient à nouveau associées aux efforts de maîtrise des dépenses publiques nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction du déficit public et du ratio de dette publique à l'horizon 2027.

Ainsi l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement fixé pour les collectivités locales dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions, était le suivant :

Collectivités territoriales	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	3,80%	2,50%	1,60%	1,30%	1,30%

Mesures du PLF concernant la ville

La hausse de la dotation globale de fonctionnement en 2023 de 320 millions, selon l'annonce faite par le 1er ministre Elisabeth Borne pour permettre l'évolution de la dotation forfaitaire en cas de croissance démographique, et l'abondement de 90 millions des dotations de péréquation, dont la dotation de solidarité urbaine (article 45 PLF).

La suspension de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, annoncée par le ministre des comptes publics Gabriel Attal lors des discussions à l'Assemblée. Cette mesure aurait entraîné pour certains contribuables, une hausse de la cotisation foncière entreprise (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TF PB).

Les enveloppes destinées à la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) et à la dotation politique de la ville (DPV) resteraient identiques à celles de 2022. En 2023, la DSIL est intégrée au « Budget vert » de l'État avec un objectif de financement de projets concourant à la transition écologique à hauteur de 25 %.

Les mesures concernant les collectivités locales annoncées dans le PLF 2023 et dans le projet de loi de programmation des finances publiques ne donnent pas de visibilité au-delà de 2023.

Les prévisions macro - économiques concernant l'évolution de l'inflation, de la croissance économique, du déficit et de l'endettement publics, semblent optimistes. De plus, les conditions de financement des investissements sont devenues défavorables.

Dans ce contexte très incertain qui pourrait durer, afin de ne pas détériorer durablement la situation financière de la commune, nous sommes contraints à la prudence dans notre programme d'investissement dès 2023 et de mettre en œuvre pour le fonctionnement, un plan d'économies.

Le contexte local

Commune de Montferrier sur Lez

Au regard des critères budgétaires, nous pouvons affirmer que la situation financière de la commune est saine.

Les résultats tant en fonctionnement, qu'en investissement sont positifs.

Cela va nous permettre de financer les nouveaux projets d'investissement prévus au budget de cette année et au plan pluriannuel.

Les taux d'imposition n'ont pas été augmentés en 2022. Compte tenu de la revalorisation des bases par l'Etat nous n'envisageons pas de les augmenter en 2023.

Les liens entretenus avec la Métropole et son Président, au travers des réunions de travail et des contacts très réguliers, nous ont permis encore cette année d'obtenir des investissements très importants en cours et à venir.

Pour rappel :

- L'élargissement du Pont du Lez
- Les pistes cyclables
- Le réaménagement de la déchetterie
- Le changement des candélabres sur toute la commune, la mise en place d'éclairage LED, la baisse d'intensité la nuit dans certains quartiers.
- La rénovation de conduites d'eau et d'assainissement.

Ces mêmes relations avec le Département et la Métropole nous ont permis d'obtenir les subventions importantes pour nos investissements structurants, tels que la rénovation de l'école élémentaire, le terrain de Padel, l'éclairage des terrains de tennis et la construction d'une salle dédiée à l'enseignement de la musique.

A/ - Les orientations pour le DOB 2023

Le projet de budget 2023 s'inscrit dans le prolongement des précédents budgets.

1/- Le Fonctionnement

- La volonté de maintien et de développement des services à la population.
- L'accompagnement de la croissance démographique de la commune.
- La maîtrise des dépenses qui seront marquées encore cette année par le retour de l'inflation et la hausse des prix de l'énergie.
- La volonté de contenir la pression fiscale et maintenir les taux d'imposition
- La réalisation de programmes de logements sociaux visant à réduire la pénalité SRU acquittée par la commune.

2/- Investissement

- L'achèvement de la construction de la salle dédiée à l'enseignement de la musique ;

- La deuxième phase de la rénovation énergétique de l'école élémentaire,
- La pose de panneaux photovoltaïques au Dévezou,
- Des aménagements urbains.

Tous cela destiné à améliorer le cadre de vie des habitants en privilégiant des investissements s'inscrivant dans la volonté d'équipements durables et préservant notre environnement.

B/ - Analyse financière

Même si nous constatons encore les effets de la crise sanitaire, les recettes et dépenses ont été moins impactés cette année. En 2023 nous devrions revenir à la normalité.

1/- La section de fonctionnement

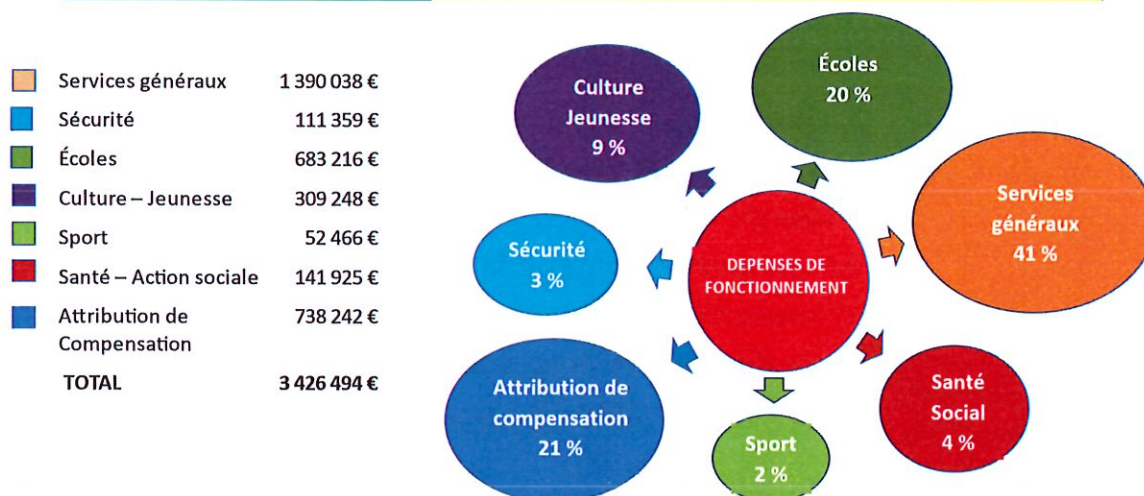
Excédent de fonctionnement = (Recettes – Dépenses)

L'excédent de fonctionnement ressort à 2 433 469 € ce résultat intègre le résultat de l'année précédente.

Après déduction de ce report l'épargne brute est de 364 006 € et représente le résultat de l'exercice.

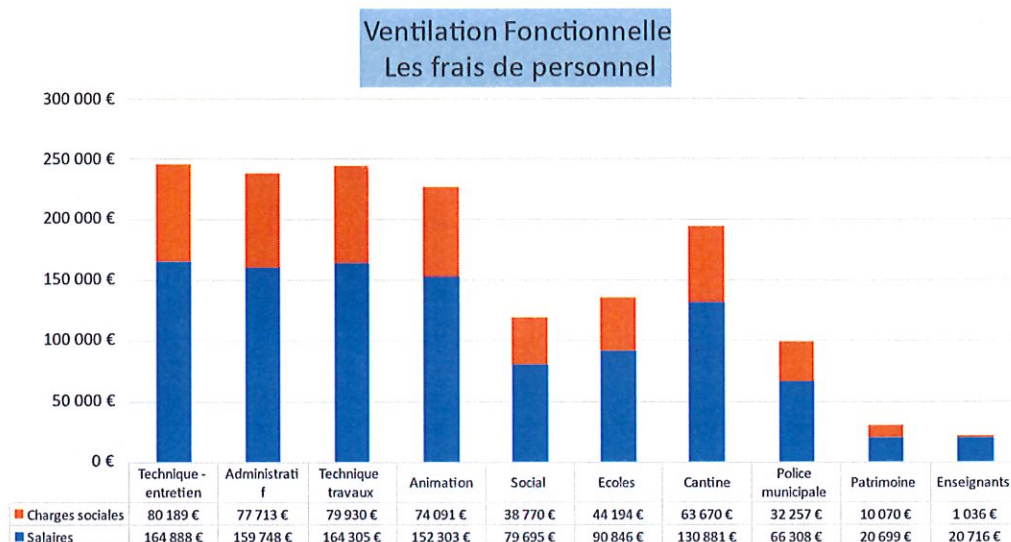
Les charges de fonctionnement

Présentation fonctionnelle : Dépenses de fonctionnement



Le personnel communal

La commune pour ces divers services emploie 42 agents titulaires et contractuels.



Les indemnités des élus

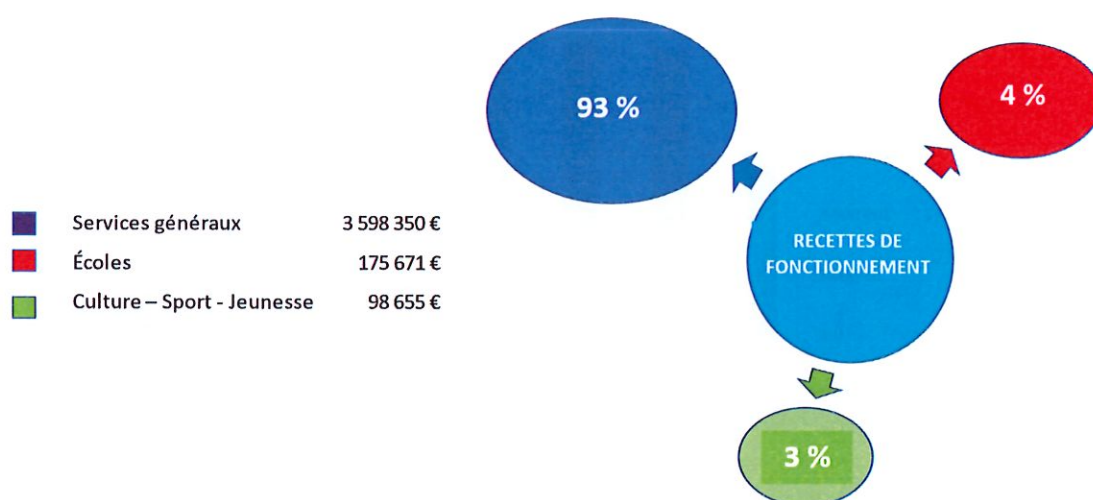
L'article L2123-24-1-1 loi 2019-1461 du 27/12/2019 – art 93 impose aux communes de présenter un état de l'ensemble des indemnités de toute nature, libellé en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toute fonction exercée en leur sein. Cet état est communiqué chaque année aux Conseillers Municipaux avant le vote du Budget.

Indemnités versées aux Elus				
Nom	Fonction	Totaux bruts	Fonction	Totaux bruts
DEVOISELLE Brigitte	Maire	26 119,26	Conseillère Communautaire	15 125,40
CABAS Marie Hélène	Adjointe au Maire	7 360,92		
GIORGETTI Amélie	Adjointe au Maire	7 360,92		
ROUCAIROL Béatrice	Adjointe au Maire	7 360,92		
CAPO Bernard	Adjoint au Maire	7 360,92		
CHRETIEN Steve	Adjoint au Maire	7 360,92		
DEPOND Jean Pierre	Adjoint au Maire	7 360,92		
JAMME Alain	Adjoint au Maire	7 360,92		
TOMAS Michèle	Conseillère déléguée	4 321,50		
BARASCUT Bruno	Conseiller délégué	4 321,50		
BAYLE Bruno	Conseiller délégué	3 222,54		
CRESPY Christian	Conseiller délégué	1 037,91		
GUEYDAN Frédéric	Conseiller délégué	4 321,50		
RAYMOND Christian	Conseiller délégué	4 321,50		
		99 192,15		15 125,40

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 3 934 487 € en augmentation de 223 771 €

Présentation fonctionnelle : Recettes de fonctionnement



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Montant	%
Atténuation de charges	43 420	1,10
Opérations d'ordre	37 506	0,95
Produits des services	241 067	6,13
Impôts et taxes	3 299 592	83,86
Dotations et participations	209 490	5,32
Autres produits de gestion courante	79 107	2,01
Produits financiers	6	0,00
Autres produits exceptionnels	14 799	1,00
Reprise sur provisions	9 500	1,50
Total des produits de fonctionnement	3 934 487	100,00

Détail des recettes de fonctionnement :

- Les produits des services pour 241 067 € sont, suite à la reprise des activités, en augmentation de 75 170 € et sont composés des concessions, des recettes du service enfance jeunesse et des recettes périscolaires
- Les impôts et taxes pour 3 299 592 € en augmentation de 24 838 € et représentent près de 84% des recettes de fonctionnement et sont composés des impôts locaux, de diverses taxes, de la taxe sur l'électricité et de la taxe sur les droits de mutation.
- Les dotations et participations pour un montant de 209 490 € en baisse de 17 509 € sont composées des diverses dotations de l'Etat et des aides de la CAF pour l'enfance. La baisse est due à la diminution constante de la DGF (dotation globale de fonctionnement).

Les emprunts

Le nouvel emprunt de 1 500 000 € au taux de 1,30% remboursable en 25 ans va nous permettre de réaliser notre programme d'investissement.

Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 1 562 062 €

DETAIL DES EMPRUNTS

Objet de l'emprunt	Date de création	Dernière échéance	Capital emprunté	Capital restant dû	Annuité de remboursement
Bâtiment place des Grèses	06/01/2010	06/10/2031	40 000,00 €	21 813,76 €	8 749,20 €
Salle culturelle Dévezou	05/04/2004	05/01/2024	457 000,00 €	40 248,50 €	33 158,96 €
Ecoles / Auditorium	29/12/2022	30/09/2047	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	70 373,80 €
				1 562 062,26 €	112 281,96 €

Les projets d'investissements pour 2023

Les projets d'investissement

Les projets d'importance sont :

- L'achèvement des travaux de l'auditorium qui devrait être livré au 1^{er} trimestre.
- Suite à l'installation de 8 nouvelles caméras, une nouvelle tranche sera ouverte en 2023.
- La deuxième phase de la rénovation énergétique de l'école élémentaire débutera en 2023.
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Rénovation des aires de jeux aux Aigueillères
- Mobilier urbain et travaux sur les bâtiments publics.

2/- La section d'investissement

Les recettes se sont élevées à 2 114 685 € et les dépenses à 1 455 773 €

Elle ressort bénéficiaire de 658 912 €

Présentation fonctionnelle : Dépenses d'investissement

